



### Aire d'accueil des Gens du voyage

8 rue de Genièvre  
3600 Châteauroux  
Tél : 02 54 07 05 42  
aires.gdv.ccas@  
chateauroux-metropole.fr

### Responsable Mustapha Kamal

### Le personnel du service

4,17 ETP  
1 Responsable  
4 Agents d'accueil et  
d'entretien

L'aire d'accueil des Gens du voyage de Notz, ouverte en 1995, a été réhabilitée en 2003.

Elle est gérée depuis sa création par le Centre communal d'action sociale de la Ville de Châteauroux, établissement public.

Le CCAS apporte ses compétences, y compris sur le plan de l'accompagnement social des familles et des actions de prévention dans le domaine de l'éducation et de la santé.

L'aire est communautaire depuis le 1er janvier 2016, date à laquelle une convention de gestion a été signée entre Châteauroux métropole, et le CCAS.

Le financement est assuré par Châteauroux métropole avec le concours de l'Etat dans le cadre de l'ALT2.

### L'admission

Le stationnement à l'aire d'accueil est soumis à l'autorisation du personnel permanent.

Toute personne admise à séjourner présente la carte grise de la ou des caravanes, signe le règlement de fonctionnement, et scolarise ses enfants de 6 à 16 ans.

La durée des séjours est maximum de 3 mois sauf dérogation.

### Son offre

**20 emplacements de 2 places de 80 m<sup>2</sup>  
Soit 40 places caravane**

Elle est équipée par :

- un bâtiment d'accueil administratif et de gardiennage,
- deux blocs sanitaires regroupant 16 WC et 8 douches (certains accessibles aux personnes handicapées),
- Une salle collective dite « ALGECO » pour des activités du service d'action sociale.

## Horaires

L'aire est ouverte :

- du lundi au vendredi de 8h à 18h
- les samedis, dimanches et jours fériés accueil sur astreinte

Dans le cas d'une présence supérieure à 16 familles sur le terrain, il est prévu d'activer un dispositif de gardiennage 24h/24.

En dehors de cette plage horaire et en cas d'urgence, une astreinte technique spécifique à l'aire d'accueil a été créée pour pallier à des départs inopinés ou à des dysfonctionnements techniques.

## Tarifs

- Emplacement (2 places) par jour : 3,12 €
- Eau : forfait journalier été : 1,21 €
- Electricité : forfait journalier : 1,47 €

Total : 5,80 €

Aucune augmentation n'a été pratiquée depuis le 23 juin 2010.

Un tarif social à 3,30 € par jour depuis 2012.

Le CA du CCAS a décidé le versement d'une aide pour la prise en charge des frais de séjour sur l'aire d'accueil aux familles semi-sédentaires sous conditions de ressources et sous condition de signature d'un contrat de sédentarisation avec la MOUS habitat adapté du CCAS, et ce pour favoriser la venue des familles dites de Déols. L'aide est de 78 € par mois maximum pour un reste à charge de 100 € environ par emplacement.

## Règlement intérieur

Actualisé en 2015, il régit le fonctionnement quotidien de l'aire d'accueil. Il est un outil essentiel à la gestion des conflits.

## Comité de pilotage

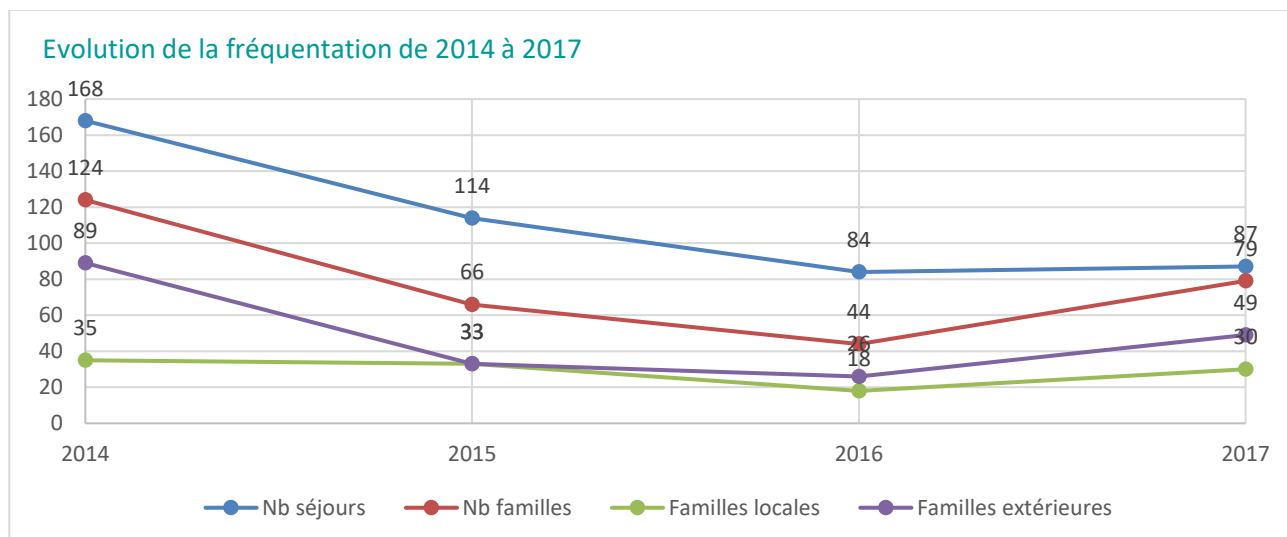
Le CCAS anime un copil en présence de Châteauroux Métropole et invite les communes de Déols et du Poinçonnet (partenaires depuis 2007) à y participer. Présidé par l'élu communautaire délégué aux gens du voyage, il décide des orientations et des tarifs.

## Equipe projet gens du voyage

Le responsable de l'aire d'accueil participe à l'équipe projet interne du CCAS « gens du voyage » pour articuler les actions de l'aire avec celles de la MOUS habitat adapté, de l'aire de grand passage, de la gestion locative des terrains familiaux et de l'accompagnement de certains groupes par les services du CCAS (en particulier pour le tarif social et les chantiers éducatifs du service de prévention).



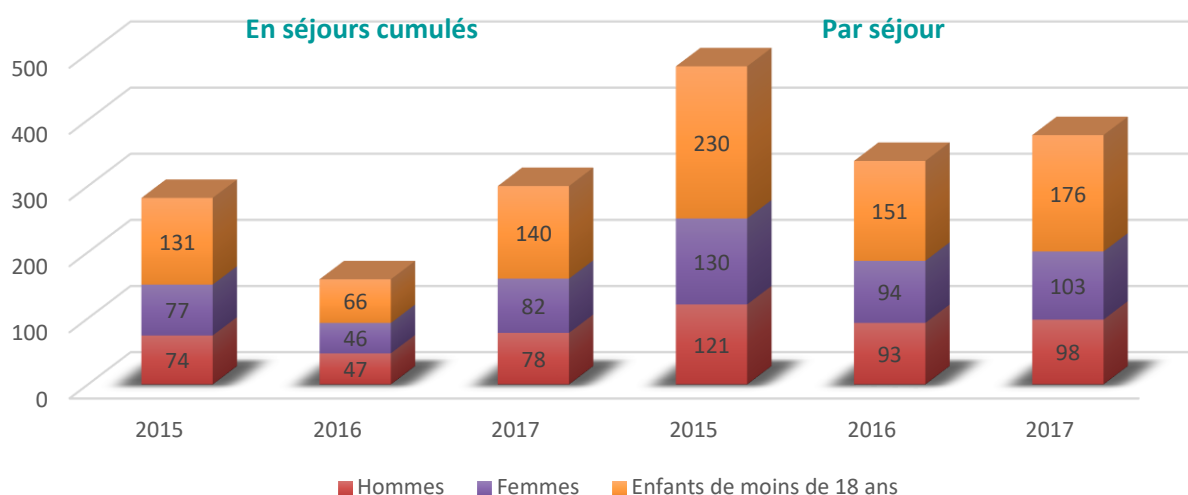
## 1 - Le public accueilli



Le nombre de séjours clos en 2017 se porte à 87 contre 84 en 2016. Le nombre de familles distinctes a en revanche augmenté par rapport à 2016, passant à 79 contre 44, sans pour autant atteindre les chiffres de 2014 et avant qui étaient de l'ordre de 168 familles.

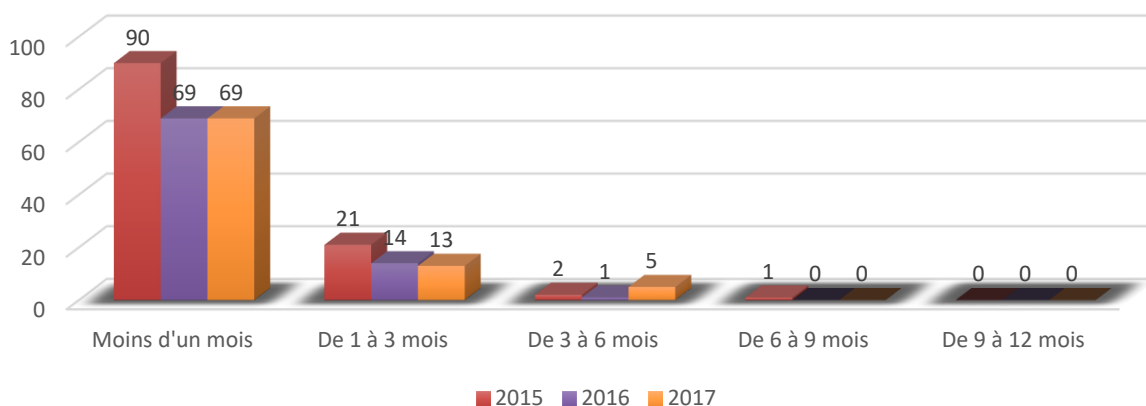
Le nombre de nuitées est reparti à la hausse pour atteindre 2 697 en 2017 contre 2 193 en 2016.

### Nombre de personnes accueillies de 2015 à 2017



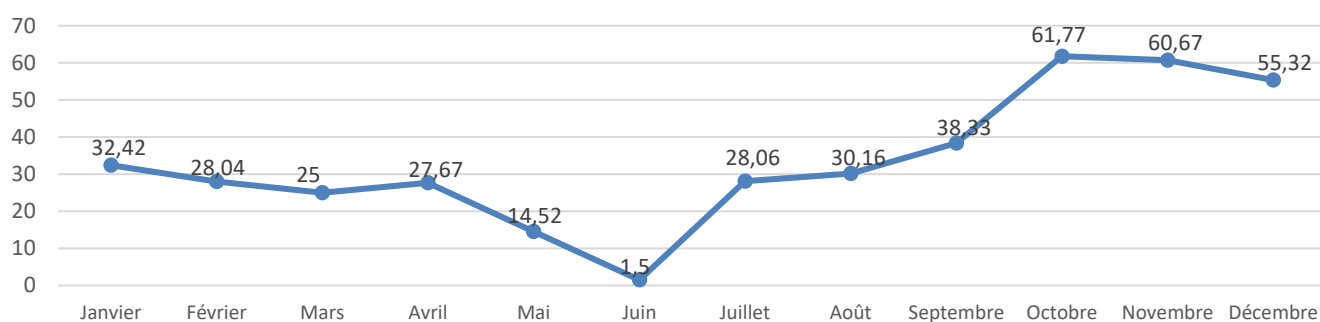
Le taux d'occupation moyen sur l'année 2017 est de 33,68 % contre 27,89 % en 2016.

### Durée des séjours



Les durées de séjours sont relativement les mêmes qu'en 2016, exception faite de 4 séjours supplémentaires d'une durée supérieure à 3 mois.

### Taux d'occupation mensuel



Une actualisation de l'étude d'individualisation de l'aire d'accueil sera menée en 2017.

## 2. La tarification des séjours

Le Copil et le Conseil d'administration du CCAS ont décidé le versement d'une aide pour la prise en charge des frais de séjour sur l'aire d'accueil aux familles semi-sédentaires sous conditions de ressources et de contrat de sédentarisation. L'aide est de 78 € par mois maximum pour un reste à charge de 100 € environ par emplacement.

En 2017, 1 940 € d'aides ont été attribués pour 11 familles, contre 3 855 € pour 13 familles en 2016.

En 2016, un assouplissement des modalités d'attribution de ce tarif social aux semi-sédentaires n'a pas eu l'effet escompté, et a

profité à une seule grande famille qui s'était installée durablement sur l'aire. Aussi en janvier 2017, il a été décidé en comité de pilotage de la re-conditionner à la signature d'un contrat de sédentarisation avec la MOUS. Néanmoins, les demandes des partenaires ont été fortes pour permettre l'accès à l'aire à tarif réduit pour les semi-sédentaires en stationnement illicite. La décision du Copil n'a pas pu être appliquée à partir du second semestre de ce fait.

## 3. Les faits marquants de 2017

6 enfants ont été inscrits à l'école via l'équipe de l'aire d'accueil contre 8 en 2016. A noter que d'autres familles inscrivent leurs enfants sans passer par l'équipe du CCAS.

Monsieur Marcillac est devenu l' élu communautaire délégué aux gens du voyage suite au départ de Monsieur Lopez.

La sollicitation du responsable de l'aire d'accueil a été crescendo en 2017 en vertu de ses qualités de médiateur pour la gestion des stationnements illicites sur l'agglomération, notamment dans le cadre de l'évènement « Miss France ».

Il a été constaté une hausse de fréquentation significative, que ce soit des familles hors département (49 contre 26 en 2016), mais également des familles du département (30 contre 18 en 2016). On note ici un impact direct du travail de médiation auprès des familles installées de manière illicite et de la pression accrue des forces de l'ordre (verbalisation).

L'application des sanctions prises début 2017 a impacté lourdement les relations entre des familles gens du voyage et l'équipe de gardiennage. Un droit de retrait a été utilisé suite à des insultes et menaces fortes à l'égard d'un agent. Une présentation de la situation en CHSCT a eu lieu et a conduit le CCAS à prendre de nouvelles dispositions pour un travail en binôme de façon systématique.

Fin 2017, il y a eu une nouvelle sollicitation des familles pour utiliser l'algeco à l'occasion des

fêtes de fin d'année. Le refus a cette année été respecté.

Une délégation castelroussine avec les services de prévention spécialisée, équipe MOUS, et gens du voyage du CCAS, ainsi que les services de l'Etat s'est rendue à la rencontre annuelle du réseau Idéal connaissance à Clermont Ferrand.

Le service a été associé à une visite organisée par le CCAS de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage, des terrains familiaux, de la croix blanche et des lieux d'installations illicites des gens du voyage sur l'agglomération à destination des services de l'Etat et de Châteauroux métropole.

La mise à l'étude de l'individualisation de l'aire d'accueil par les services de Châteauroux métropole a été reprise et devrait aboutir en 2018.

L'équipe projet, instance interne du CCAS à laquelle participent la direction du CCAS, les services Habitat gens du voyage, Mous Habitat gens du voyage, Insertion et coordination des aides et de prévention spécialisée, s'est réunie à 2 reprises en 2017 afin de croiser les informations sur les projets et les situations des familles. Le Responsable et son Directeur sont associés aux instances de la MOUS.

## Les orientations 2018

- Poursuivre le bon fonctionnement de l'aire d'accueil avec une vigilance constante portée au respect du règlement intérieur et au bon entretien quotidien.
- Participer à la réflexion de ré-organisation des fonctions de gardiennage et d'entretien ménager des établissements du CCAS, dont l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Contribuer à l'étude d'individualisation de l'aire d'accueil menée par Châteauroux Métropole.